

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARGEL

Préambule

ARGEL est spécialisée dans la livraison à domicile, lors de tournées fréquentes et régulières, de produits surgelés, principalement et livre ainsi gratuitement jusqu'à 70 départements métropolitains.

Le présent document, rédigé en langue française, vise à délivrer au client (ci-après, le ou les « Client(s) »), les informations précontractuelles imposées par les dispositions légales applicables.

Informations relatives à ARGEL

Les produits sont proposés à la vente par :

ARGEL OUEST, Société par actions simplifiée au capital de 4.201.877 euros, ayant son siège social 9, rue des Glénan Z.I de Saint Eloi, 29800 PLOUEDERN, immatriculée au RCS de BREST sous le n° B 497 380 980, N° TVA Intracommunautaire : FR 03 497 380 980

Et

ARGEL SUD EST, Société par actions simplifiée au capital de 781.865,27 euros, ayant son siège social 1435, Route de Saint Gilles, 30000 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le N° B 311 274 773 - N° TVA Intracommunautaire : FR 93 311 274 773.

ARGEL OUEST et ARGEL SUD EST sont ci-après désignées indistinctement « ARGEL ».

Les produits proposés à la vente par ARGEL sont réservés aux Clients, consommateurs, n'agissant pas à des fins entrant dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, majeurs et capables résidant en France métropolitaine

Le Client peut contacter le service client Argel, par mail : clientargel@argel.fr

Produits

Les offres de produits formulées sur le catalogue de vente ARGEL et sur le site www.argel.fr sont régies par le présent document.

Le Client peut consulter les principales caractéristiques des produits dans le catalogue de vente ainsi que sur le site Internet d'ARGEL accessible à l'adresse suivante : <http://www.argel.fr>. Les produits proposés à la vente sont décrits le plus précisément possible compte tenu des limites propres aux supports de communication utilisés. Les photos associées aux produits reflètent le plus fidèlement possible les produits mais n'ont qu'une valeur indicative.

L'emballage des produits comporte la définition exacte et détaillée de la composition, conformément à la réglementation en vigueur.

Tous nos produits alimentaires sont vendus surgelés, sauf indications contraires.

La vente de produit alcoolisé est interdite au moins de dix-huit (18) ans.

Modalités de passation des commandes

ARGEL confie à ses Livreurs d'action commerciale (LAC) le soin de se rendre au domicile de ses Clients, selon une certaine périodicité prédéfinie, pour leur présenter les produits que ces derniers ont présélectionnés lors de l'entretien téléphonique qu'ils ont eu avec leur conseiller commercial ARGEL.

Plus précisément, le Client présélectionne, sur la base des produits présentés dans le catalogue de vente ARGEL ou sur son site internet, une liste de produits qu'il serait susceptible d'acheter.

Le Client convient alors avec son conseiller commercial ARGEL le jour et l'heure auxquels il souhaite être livré.

A la date convenue, le LAC se présente au domicile du Client qui dispose de la faculté d'examiner les produits sélectionnés et décide s'il entend ou non acheter lesdits produits. Ainsi, il est expressément précisé que la vente ne devient définitive que dans l'hypothèse où le Client manifeste son intention d'acheter effectivement le(s) produit(s) présélectionné(s) par ses soins lors de sa (leur) présentation par le LAC à son domicile.

Dès lors, seul(s) le(s) produit(s) acheté(s) par le Client lui sont facturés par le LAC. Le LAC remet en tout état de cause au Client un bon de livraison comportant notamment la liste des produits achetés par le Client.

Il est précisé qu'un conseiller commercial ARGEL peut également se rendre au domicile de prospects pour leur proposer des produits à la vente, ces derniers disposant alors de la faculté de commander directement les produits proposés ou de demander à être contacté par téléphone par les conseillers commerciaux ARGEL.

Prix et modalités de paiement

Prix

Les prix des produits sont mentionnés sur les catalogues de vente et/ou le site internet Argel. Le prix applicable est celui correspondant à l'offre qui a été faite au Client au jour de la formation de la vente c'est-à-dire au moment de l'acceptation des produits par le Client lors de leur livraison en cas de vente par le LAC ou lors de la prise de commande par le conseiller commercial ARGEL au domicile du prospect. Les prix des produits sont des prix TTC en euros, incluant la TVA applicable au jour de la commande. Les marchandises sont payables au comptant à la livraison

Paiement

Le paiement peut être réalisé :

- Par carte bancaire
- Par chèque
- En espèces

Pour toute livraison d'une valeur de 75 € TTC ou plus, nous nous réservons la possibilité d'exiger un paiement en espèces.

En cas de rejet d'un titre de paiement, et pour permettre à ARGEL de couvrir les frais bancaires liés au rejet du titre, le Client sera redevable d'une pénalité de 10 % des sommes TTC exigibles majorée des frais et accessoires exposés par ARGEL pour s'assurer du recouvrement contentieux de sa créance et sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait accorder le juge compétent. En outre, des pénalités de retard seront applicables à défaut de paiement à la date d'exigibilité au taux de 15 % par an des sommes TTC exigibles et *pro rata temporis*.

Livraison

Modes et délais de livraison

Les livraisons s'effectuent à domicile du lundi au samedi, dans les tranches horaires préalablement convenues avec le Client. Le délai de livraison est précisé au Client au moment de l'entretien téléphonique avec le conseiller commercial ARGEL ou lors de la prise de commande à son domicile.

Il est toutefois précisé qu'en cas de commande passée par un prospect à son domicile, aucune livraison ne pourra intervenir avant la fin du délai légal de rétractation de 14 jours.

Tarif

Le Client bénéficie de la livraison gratuite à domicile.

Réception des marchandises

Les marchandises livrées demeurent la propriété d'ARGEL jusqu'au complet paiement effectif du prix. Le Client assume néanmoins seul le transfert des risques après la livraison.

Le Client est tenu de vérifier les marchandises livrées à la livraison. Ce contrôle devra notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des produits et leur conformité à la commande. Les réserves et réclamations sur les produits devront être indiquées par le Client au jour de la délivrance desdits produits et accompagnées de sa signature. Pour des raisons sanitaires, les produits susceptibles de se détériorer rapidement et/ou devant ainsi faire l'objet de précautions de conservation particulières (ex : produits alimentaires frais et surgelés) qui n'ont pas fait l'objet de réserves ou réclamations à la livraison ne pourront faire l'objet d'une reprise par ARGEL, sauf mise en œuvre de la garantie légale de conformité ou la garantie des vices cachés.

En tout état de cause, le Client s'engage à respecter strictement les conditions d'entreposage et de conservation des produits résultant de la réglementation en vigueur ainsi que celles que nous pourrions prescrire. Le non-respect de ces instructions dégage ARGEL de toute responsabilité et de toute obligation de garantie.

Garantie légale de conformité et garantie des vices cachés

ARGEL est tenue des défauts de conformité des produits livrés dans les conditions de l'article L. 217-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Le Client bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la livraison du produit pour agir. Le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions de coût telles que prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation.

Le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois suivant la livraison du produit.

Le Client peut également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et, dans cette hypothèse, choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

En cas de mise en œuvre des garanties légales précitées, le Client effectuera une demande auprès de ARGEL, par écrit, à l'adresse suivante : ARGEL Service Clients - 9 rue des Glénan - ZI de Saint-Éloi - CS 10903 - 29419 LANDERNEAU CEDEX. Le Client doit indiquer à ARGEL les raisons pour lesquelles il sollicite la mise en œuvre de la garantie légale de conformité ou de la garantie des vices cachés. Le Client devra joindre à sa demande, un justificatif d'achat.

Lorsque les conditions de mise en œuvre de la garantie légale de conformité ou de la garantie des vices cachés seront réunies, ARGEL récupèrera le(s) produit(s) au domicile du Client.

Cette garantie légale s'applique indépendamment de la garantie commerciale prévue ci-après.

En tout état de cause, le Client est tenu de respecter la date limite de consommation (DLC) ou la date de durabilité minimale (DDM) mentionnée sur les produits, les conditions de stockage et d'entreposage prescrites ainsi que la chaîne du froid.

Garantie commerciale

ARGEL propose, à titre gratuit, à ses clients, pour les produits qui ne sont pas susceptibles de se détériorer rapidement et/ou ne donnant pas lieu à des précautions de conservation particulières (à savoir essentiellement les produits non alimentaires), une garantie commerciale pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la livraison des produits.

Le Client peut ainsi solliciter, pendant le délai précité, la reprise des produits achetés par ses soins, sans avoir à justifier de quelconque motif.

Les produits ne pourront être repris que dans leur emballage d'origine et sous réserve de n'avoir subi aucune détérioration et/ou de ne pas avoir été descellés.

Pour ce faire, le Client doit contacter le service Clients dans les quinze (15) jours suivant la réception des produits à l'adresse suivante : ARGEL Service Clients - 9 rue des Glénan - ZI de Saint-Éloi - CS 10903 - 29419 LANDERNEAU CEDEX. Le Client peut notamment utiliser le formulaire figurant en annexe 1 des présentes. Le Client devra joindre à sa demande, un justificatif d'achat.

ARGEL s'engage à récupérer le produit concerné au domicile du Client et à rembourser le Client du montant TTC du produit repris.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité sanitaire, les produits susceptibles de se détériorer rapidement et/ou devant faire l'objet de précautions de conservation particulières (ex : produits alimentaires frais et surgelés) ne peuvent être ni repris, ni remboursés par ARGEL.

ARGEL est en tout état de cause tenue par les dispositions relatives à la garantie légale de conformité (L. 211-4 à L. 211-13 du Code de la consommation) et celles relatives aux défauts de la chose vendue (articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil).

Satisfait ou remboursé - (avantage commercial consenti par ARGEL à ses clients et librement souscrit, à titre commercial, par ARGEL) :

Sans préjudice de la garantie commerciale ci-avant et en ce qui concerne la première commande du Client, ce dernier bénéficie d'un avantage commercial consenti par ARGEL. Ainsi, en cas d'insatisfaction sur l'un des produits de cette première commande, ARGEL s'engage à le rembourser au Client selon les modalités suivantes : Le Client doit inscrire ses coordonnées (nom, prénom, adresse...) sur papier libre en intégrant les raisons de l'insatisfaction, le code barre du produit, la facture ou le bon de livraison et un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). L'ensemble de ces éléments doit être adressé au service clients ARGEL dans un délai maximal de 15 jours après la date de livraison. Les frais de timbre ne sont pas remboursés par ARGEL. Cette offre de remboursement est limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même RIB). Le remboursement sera effectué dans un délai de 20 jours à réception du courrier correctement complété. Toute demande incomplète, illisible ou incorrecte ne pourra donner lieu à remboursement.

Données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est précisé au Client que les informations détenues le concernant sont traitées exclusivement par ARGEL (ou par des prestataires sous contrat avec ARGEL) pour sa gestion de clientèle. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de ses données, ainsi que du droit de fournir à ARGEL des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Il peut également demander la limitation du traitement ou s'opposer au traitement de ses données notamment en ce qui concerne la prospection commerciale par mail ou téléphone et/ou toute action en lien avec le profilage (technique visant à déduire des données et historiques de vente, des offres adaptées).

Ces droits peuvent être exercés en nous écrivant soit à l'adresse clientargel@argel.fr soit à l'adresse : Service Clients Argel, ZI de Saint-Éloi, 9 rue des Gléan - CS 10903 - 29419 Landerneau CEDEX.

Les Clients disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France la CNIL.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique de protection des données sur notre site internet.

Démarchage téléphonique

Le consommateur est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Cette inscription peut se faire par l'intermédiaire du site Internet Bloctel, accessible à l'adresse suivante : <http://www.bloctel.gouv.fr/>, ou par voie postale à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10000 TROYES.

Responsabilité et force majeure

La responsabilité de ARGEL pourra être engagée par le consommateur dans les conditions de droit commun résultant des dispositions du Code civil et du Code de la consommation.

En aucun cas, la responsabilité de ARGEL ne pourra être engagée en cas de survenance d'un cas de force majeure.

Propriété intellectuelle

Tous les documents, informations, textes, graphiques, images photographies ou tout autre contenu diffusés sur le site internet ARGEL ou reproduit sur le catalogue de vente ARGEL sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, dont ARGEL est titulaire ou concessionnaire. En conséquence, ils ne peuvent être ni reproduits, ni exploités, ni utilisés à quelque titre que ce soit par le Client.

Droit applicable – Médiation – Règlement des litiges

ARGEL est une société de droit français. La loi applicable aux relations nouées entre ARGEL et le Client est la loi française.

L'Acheteur est informé par ARGEL de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

A ce titre, ARGEL relève du Centre Médicys, en sa qualité de médiateur consommation. Il peut être saisi par Internet (www.medicys.fr) ou par courrier (Médicys, 73 Boulevard de Clichy , 75009 Paris).

En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

Informations – réclamations

Pour toute information ou réclamation, contactez-nous :

- Par courrier : ARGEL Service Clients – 9 rue des Glénan – ZI de Saint-Eloi – 29800 PLOUEDERN
- Par e-mail : clientargel@argel.fr
- Ou via la rubrique « Contactez-nous » de notre site Internet

Annexe : Formulaire de retour des produits (Garantie commerciale)

Conditions :

- compléter et signer ce formulaire
- l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à ARGEL Service clients – 9 rue des Glénan – ZI de Saint-Eloi – CS 10903 – 29419 LANDERNEAU CEDEX
- l'expédier au plus tard le 15^e jour suivant la réception de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le 1^{er} jour ouvrable suivant.

Attention : seuls les produits qui ne sont pas susceptibles de se détériorer et/ou ne nécessitant pas de conditions particulières de conservation peuvent faire l'objet d'un retour (à savoir, pour l'essentiel, les produits non alimentaires).

Je vous notifie par la présente le retour du (des) bien(s) ci-dessous (*):

Commandé(s) le : [.....] reçu(s) le : [.....]

Numéro de la commande : [.....]

Nom du (des) consommateur(s) : [.....]

Adresse du (des) consommateur(s) : [.....]
[.....]

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date : [.....]

(* Produits concernés par le retour (hors produits frais et surgelés) :

Nom du produit	Code Produit

Annexe – Dispositions relatives aux garanties légales

Article L217-4 du Code de la consommation

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 du Code de la consommation

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.